

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2023/066**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 novembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

Présents : 14

Représentés : 1

Votants : 15

Abst. : 0

Exprimés : 15

Oui : 15

Non : 0

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,

MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique

Absents :

Mme LEGRAND Coline,

Excusés :

Mme ROYERE Julie,

M. KAPLAN Iskender,

Pouvoirs :

Mme ROYERE a donné pouvoir à Mme DEMARGNE

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Laura SIMONET

OBJET : Demande de subvention

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention de la part de certaines associations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	Vote 2023
Association sportive de Saint Dizier Leyrenne – Subvention de fonctionnement	2 400.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE



La secrétaire de séance, Laura SIMONET

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 16/11/2023 Affichée le 16/11/2023